

## Que gagne-t-on à se former ?

### Zoom sur 20 ans d'évolution des salaires en début de vie active

La poursuite d'études supérieures garantit toujours l'accès à des salaires plus élevés. Ainsi, comme pouvait le laisser espérer l'essor global du niveau d'études depuis les années 1990, les salaires en début de carrière ont dans leur ensemble progressé en deux décennies. Pour autant, les plus diplômés ne profitent pas de cette amélioration.

Le salaire perçu à l'entrée dans la vie active constitue un des critères de qualité d'emploi et de positionnement sur le marché du travail. Fortement corrélé au niveau d'études, il permet au jeune de se situer par rapport à ses pairs. Il donne une mesure à court terme du retour sur investissement dans l'éducation. Les enquêtes Génération offrent l'opportunité de comparer l'évolution des niveaux de salaires des sortants du système éducatif de 1992 et de 2010, observés pendant leurs cinq premières années de vie active. Compte tenu de l'allongement de la durée des études sur la période, les salaires dans la dernière Génération ont-ils progressé ? Les inégalités salariales entre niveaux de diplôme se sont-elles accrues ? Assiste-t-on à un repli de la part des bas salaires avec la réduction de la proportion de non-diplômés ?

#### La hiérarchie des salaires toujours en accord avec celle des diplômes

En 20 ans, les niveaux d'études à la sortie du système éducatif se sont considérablement élevés. Près de 44% des jeunes arrivent maintenant sur le marché du travail avec un diplôme du supérieur en poche. Ils n'étaient que 27% dans ce cas en 1990. L'injonction à la hausse des niveaux de formation initiale, portée en 1985 par le ministre de l'Éducation nationale : « 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat d'ici à 2000 », se concrétise trente ans plus tard. L'objectif d'élèves au niveau bac est atteint en 2012, et la mas-

sification de l'accès à l'enseignement supérieur est couronnée par un taux de diplômés sans précédent. Parallèlement, les cursus du supérieur se sont professionnalisés au cours des quinze dernières années. La création de la licence professionnelle en 1999, la mise en place du LMD à partir de 2002, le développement de l'apprentissage dans le supérieur ont à la fois multiplié les diplômes et créé de nouvelles opportunités de poursuite d'études pour des publics qui en étaient autrefois écartés [1].

Cette montée en qualification suscite dès lors des attentes légitimes en matière d'intégration dans l'emploi et de reconnaissance salariale. Celles-ci se heurtent néanmoins à un contexte économique plus dégradé sur la période 2010-2015 que sur la période 1992-1997. La Génération 1992 connaît tendanciellement une amélioration de l'activité économique sur les cinq ans d'observation, malgré un court épisode récessif en 1993. La croissance du PIB (en volume) atteint 7,5% sur l'ensemble de la période contre seulement 4,4% pour la Génération 2010. Cette dégradation de la conjoncture a particulièrement affecté les jeunes sur le marché du travail, en témoigne la hausse de 2 à 3 points du taux de chômage (au sens du BIT) des 15-24 ans, lequel oscille entre 23 et 25% à partir du premier trimestre 2013.

Quant à la corrélation positive entre niveau de salaire et niveau de diplôme, elle se vérifie tout au long de la hiérarchie scolaire. Dans le supérieur, elle ●●●

**Arnaud DUPRAY**

(Céreq)

**Christophe BARRET**

(Céreq\*)

SALAIRES  
ENQUÊTES  
GENERATION  
INSERTION  
ÉVOLUTION  
CONJONCTURE

Toutes les études sur deux décennies d'insertion professionnelle des jeunes sont à retrouver dans l'ouvrage :



●●● se double d'une hiérarchie entre diplômés de grandes écoles et universitaires de mêmes niveaux d'études, lesquels perçoivent des rémunérations significativement inférieures aux premiers. Le bonus salarial moyen en euros courants des premiers par rapport aux diplômés universitaires s'est en effet accru, signe que les grandes écoles restent plus abritées de l'afflux massif de nouveaux arrivants dans le supérieur, compte tenu du système sélectif à l'entrée (passage par les CPGE), pourtant assoupli par le développement de voies d'admission parallèles. Ainsi, sur la période de 18 ans, le volume de diplômés de grandes écoles a été multiplié par 1,5 quand celui des diplômés universitaires de niveau I (bac+5 et plus) a doublé.

\*  **Salaire médian :**  
 Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

### Un effet de ciseaux sur les salaires

Les salaires en euros courants ont largement progressé en 18 ans (entre 1997 et 2015) et ce, à tous les niveaux de diplômes. Ces évolutions doivent cependant être mises en regard de l'inflation pour évaluer les véritables gains ou pertes en matière de pouvoir d'achat lié aux salaires. L'analyse sera donc dorénavant basée sur des salaires en euros constants, sur la base des prix au mois de juillet 2015 et sur l'ensemble des individus quel que soit leur temps de travail.

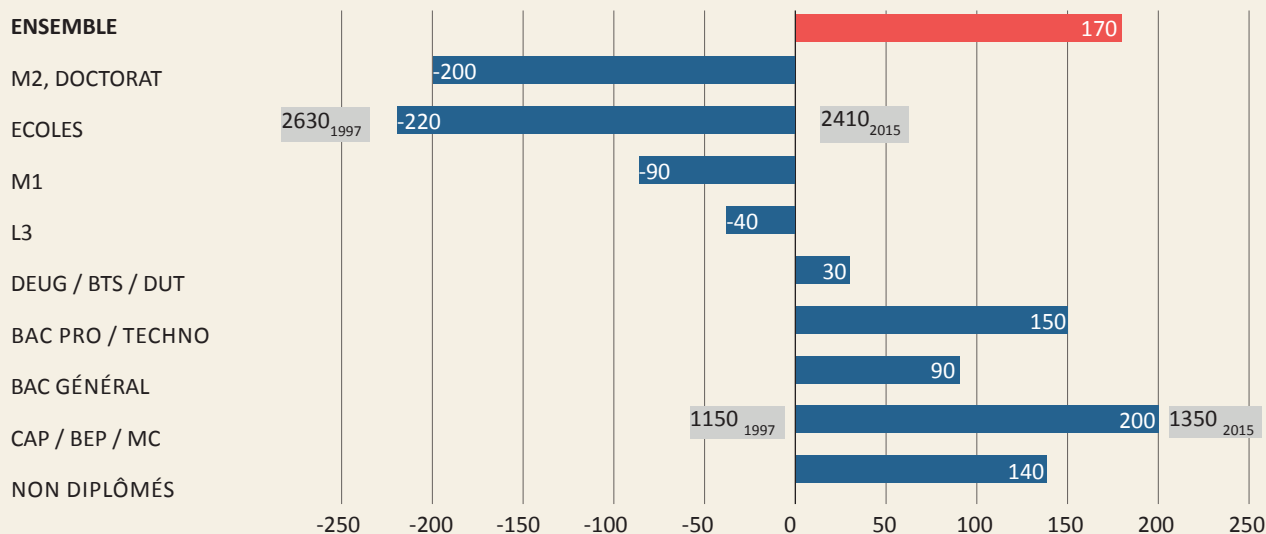
Sur l'ensemble des sortants, le salaire mensuel médian\* en euros constants progresse de 170 euros pour s'établir à 1 480 euros en 2015. La hausse des niveaux de diplômes de fin d'études entre les deux Générations explique 56% de cette progression. À structure de diplômes restée constante, le salaire médian aurait quand même progressé d'environ 75 euros. Au total,

le salaire médian de la Génération 2010 par rapport à la Génération 1992 s'est accru de 12,8% pour l'ensemble des salariés et de 8% pour les seuls salariés à plein temps.

Pour autant, les évolutions n'ont pas été homogènes selon le niveau de diplôme. Les plus diplômés ont en effet enregistré un net recul de leur pouvoir d'achat mensuel lié à leur activité professionnelle. Sur la base de l'ensemble des salariés quel que soit leur temps de travail, le pouvoir d'achat des diplômés de grandes écoles régresse de 220 euros. Il en va de même pour les plus diplômés de l'université. Les M1-Maîtrises-MST et licences décrochent aussi légèrement, respectivement de 90 et 40 euros. En revanche, pour les niveaux de diplôme en-deçà de la licence, c'est-à-dire jusqu'au niveau III, le salaire médian a augmenté de 30 à 200 euros (cf graphique n°1 ci-dessous).

Ces évolutions inverses de pouvoir d'achat entre le haut et le bas de la hiérarchie des diplômes aboutissent au resserrement de l'éventail des salaires entre la Génération 1992 et la Génération 2010. Plusieurs phénomènes concourent à cette situation. Pour les plus diplômés, la conjoncture économique atone dans laquelle s'insère la dernière Génération est peu propice aux envolées salariales, tandis que s'accroît le décalage entre la masse de diplômés et le volume d'emplois qualifiés disponibles, contribuant à affaiblir le signal de « capacité » ou de « qualité » transmis par la détention d'un diplôme du supérieur. Il en résulte pour de nombreux diplômés du supérieur un déclassement professionnel initial – soit le fait d'occuper un poste dont le niveau de qualification est en deçà de celui que permet d'espérer le diplôme

## 1 Ecart de salaires médians (en euros constants 2015) entre les situations mesurées en 2015 et celles de 1997



2630<sub>1997</sub> Montant du salaire médian en 1997 en euros constants 2015 à un niveau de diplôme donné.

Source :

Céreq, enquêtes Génération 1992 et Génération 2010, interrogation 5 ans après la sortie du système éducatif.

Génération sortie en	Rapport inter-décile (d9 / d1)	
	1992	2010
<b>Plus haut diplôme initial obtenu</b>		
Non diplômé - brevet seul	2,9	2,3
CAP-BEP-MC	2,7	2,2
Bac général	2,6	2,2
Bac pro techno	2,6	1,9
DEUG-BTS-DUT	2,0	1,7
Licence L3	2,1	1,8
Maîtrise M1, MST...	2,1	2,0
Écoles ingénieurs-commerce	2,2	2,0
3e cycle DEA-DESS-master- M2 - doctorat	2,3	2,1
<b>Ensemble</b>	<b>3,1</b>	<b>2,3</b>

**Note de lecture :**

le rapport inter-décile des salaires à 5 ans des non-diplômés de la Génération 1992 est de 2,9. Autrement dit, le salaire minimum des 10 % les mieux rémunérés (d9) est 2,9 fois plus important que le salaire maximum des 10 % les moins bien rémunérés (d1).

**Source :**

Céreq, enquêtes Génération 1992 et Génération 2010, interrogation 5 ans après la sortie du système éducatif.

obtenu – qui pèse sur leur niveau de rémunération. Les moins qualifiés, à l'inverse, ont pu profiter du relèvement régulier du SMIC dont les revalorisations, à l'exception des années 2010 et 2011, dépassent l'inflation depuis les années 1990 [2]. Tous ces éléments contribuent à créer un « mouvement de ciseaux » sur les salaires.

La baisse du pouvoir d'achat des plus hauts diplômés pourrait également être liée à l'augmentation de la part relative des femmes parmi eux [6]. Comparativement aux hommes, d'une part leurs niveaux de diplômes se sont davantage accrues sur la période, d'autre part leur taux en emploi à 5 ans est devenu quasiment équivalent – alors qu'il accusait un retard de 13 points dans la première Génération. Par ailleurs, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel. Elles sont aussi davantage présentes dans la fonction publique, dont on sait que les postes qualifiés ou de cadres sont en moyenne moins bien rémunérés que dans le privé. Des analyses complémentaires permettant de neutraliser ces effets de composition (genre, secteur, temps partiel, etc.) confirment cependant les constats précédents.

### Des études supérieures toujours rentables, mais moins qu'avant

Le rapport entre le salaire médian des diplômés de grandes écoles, qui obtiennent les plus hauts niveaux de rémunérations, et celui des non-diplômés ou titulaires d'un brevet seul, est passé de 2,4 à 1,9 en 18 ans (pour les actifs occupés à 5 ans),

signalant un tassement de la hiérarchie des salaires en fonction du niveau de diplôme. Si l'on s'en tient aux diplômes universitaires, le facteur multiplicatif entre le salaire médian des titulaires d'un 3ème cycle – master, M2 ou doctorat – et celui des détenteurs d'un bac général est passé de 1,7 à 1,45. Ce fléchissement traduit une baisse relative du rendement des études supérieures, accentuée par une conjoncture économique plus dégradée pour la Génération 2010. Il met en lumière un effet indirect de la massification scolaire dans le supérieur, qui paraît démentir les espérances de carrière et d'évolution professionnelle attachées à l'obtention d'un diplôme du supérieur. Mais c'est un effet à court terme, contredit sur la durée par l'accroissement des inégalités en population générale mesuré depuis la fin des années 1990 [3], et par les progressions spectaculaires enregistrées par les plus hauts salaires au cours de la première décennie des années 2000 [4]. Cinq ans après la fin des études, les inégalités de salaires restent donc mesurées car les carrières des plus qualifiés n'ont pas encore montré pleinement leur potentiel.

Au resserrement de la hiérarchie salariale entre diplômes fait écho le déclin des inégalités de salaires à niveau et type de diplôme donnés. Entre les deux Générations, il apparaît en effet une réduction systématique des écarts entre le salaire minimum des 10% les mieux rémunérés, et le salaire maximum des 10% les moins bien rémunérés (cf tableau n°2). Ces constats soulignent ainsi la plus forte homogénéité des salaires qu'il y a vingt ans, à la fois entre diplômés et à diplôme donné.



## Les « bas salaires » moins nombreux

Cette entrée par le sommet de la hiérarchie des salaires au travers du positionnement relatif des plus diplômés ne rend pas compte des évolutions qui touchent ceux, qui à l'autre extrémité, sont les plus mal lotis : les travailleurs à bas salaires. Conformément à la définition de l'Insee, on qualifie de travailleurs à bas salaires ceux dont le salaire net, primes incluses, est en deçà des deux tiers du salaire net médian de l'ensemble de la Génération concernée.

Compte tenu du tassement de la hiérarchie des salaires, et de la progression des niveaux de rémunération parmi les jeunes les moins qualifiés, on peut s'attendre à une diminution de la part de travailleurs à bas salaires. Et en effet, alors qu'elle représentait 13,3% des salariés occupés en 1997, elle se contracte à 9,4% dans la dernière Génération. Ce constat fait écho à la diminution de la proportion des bas salaires observée dans l'ensemble de la population active entre la seconde moitié des années 1990 et les années 2010-2011 [5]. Il découle aussi de la baisse des travailleurs à temps partiel entre les deux Générations, dont la proportion passe de près de 33% en 1997 à 26% en 2015, baisse affectant principalement les femmes. La loi sur les 35 heures explique également ce mouvement, une partie des temps partiels à quotité horaire élevée ayant basculé à temps plein. Cependant, en population générale, un peu moins d'un quart des actifs occupés de moins de 30 ans sont à bas salaires, compte tenu de leur situation particulière de n'être qu'au début de leur vie professionnelle.

Dans chaque Génération, la majorité des bas salaires se concentre dans les plus bas niveaux de formation : les non-diplômés et les niveaux V représentent 68% des jeunes à bas salaires en 1997, encore près de 54% en 2015. Toutefois, la massification de l'accès au bac et la montée en puissance des bacs professionnels entre les deux Générations, font que la présence des bacheliers parmi les bas salaires s'est renforcée d'une Génération à l'autre. En 2015, 11 et 22% des bas salaires sont respectivement titulaires d'un bac général et d'un bac professionnel ou technologique, contre seulement 7 et 16% des travailleurs à bas salaires en 1997.

Le profil de ces actifs à bas salaires a peu évolué en deux décennies. Pour leur très large majorité, ils travaillent à temps partiel et sur des contrats d'emploi précaires. L'évolution la plus notable concerne le recul de 10 points de la part des femmes en 2015 comparativement à la situation qui prévalait en 1997, où la catégorie était féminisée à près de 77%. Le poids des travailleurs d'origine étrangère – par au moins l'un de

leurs parents – s'accroît en revanche d'une Génération à l'autre, puisqu'ils représentaient 20% de l'effectif de la catégorie en 2015.

Au total, les disparités salariales en fonction du niveau de diplôme après cinq ans de vie professionnelle sont moins marquées qu'elles ne l'étaient presque deux décennies auparavant. Le manque de perspectives économiques des entreprises pèse sur les évolutions salariales, tandis que la législation sur le salaire minimum assure une certaine progression des plus bas salaires. Par ailleurs, l'alimentation du marché du travail en main d'œuvre de plus en plus diplômée affecte plus directement les salaires des sortants du supérieur. Ainsi, le gain à court-terme escompté des études supérieures ne semble plus à la hauteur de ce qu'un jeune pouvait en attendre à l'orée des années 1990. Cependant, ce gain se retrouve dans l'accès à l'emploi. La sensibilité au diplôme du taux d'emploi (même mesuré à 5 ans) paraît s'être en effet considérablement accrue : plus de la moitié des non-diplômés sont sans emploi en 2015, pour seulement 5% des diplômés de grandes écoles, soit un différentiel de 45 points contre seulement 28 points, près de deux décennies auparavant. Un aspect de plus en plus prégnant de la valorisation du diplôme se situe donc dans l'accès et le maintien dans l'emploi, l'aspect salarial n'intervenant que dans un second temps. Les disparités des débuts de vie professionnelle selon le niveau d'études initiales doivent donc être examinées à l'aune du constat d'un resserrement des salaires de ceux qui ont un emploi, et d'un accroissement des inégalités des chances d'en obtenir un.

### Pour en savoir plus

[1] « Offre éducative, valorisation des diplômes et effets de composition : deux Générations de sortants de l'université au tournant des années 2000 », A. Dupray, S. Moullet, *Revue d'Economie Politique*, vol.120, 5, p. 845-880, 2010.

[2] Insee – Statistiques séries longues, 2019 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1375188>.

[3] « Les hauts revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités ? », C. Landais, *PSE Working Paper*, juin 2007.

[4] « Les très hauts salaires du secteur privé », M. Amar, *Insee Premières*, n°1288, avril 2010.

[5] « Les bas salaires en France entre 1995 et 2011 », D. Demailly, *Dares Analyses* n°068, 2012.

[6] « Accès des femmes et des hommes aux positions de cadre en début de vie active : une convergence en marche ? », V. Di Paola, A. Dupray, D. Epiphane, S. Moullet, *Insee Références*, 2017.